

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 4 JUILLET 2017

COMPTE RENDU

Séance du MARDI 4 JUILLET 2017
Sous la Présidence de M. DUPONT, Maire la Commune de CHINON
Date de la convocation : Mercredi 28 juin 2017

Nombre de Conseillers en exercice : 29

SONT PRESENTS :

M. DUPONT, Président,
M. BOUSSQUET, Mme GENET, M. DAMMERY, Mme RAIMOND-PAVERO,
M. GUILLARD, Mme LAMBERT, M. MARTINEAU, Mme GREAULT-CHIONNA, Adjoints
M. SCHUBNEL, Mme RICHER, M. PELLOT, Mme GACHET, M. DUCHESNE,
Mme LUMEAU, M. AUCLIN, M. CHRETIEN, Mme BOURGEOIS, Mme DELAGARDE,
Mme AOUILLÉ, M. SICOT, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE PROCURATION :

| | | |
|-------------|---|--------------|
| M. NORTIER | à | M. SCHUBNEL |
| M. NARDI | à | M. PELLOT |
| M. PLOUZEAU | à | Mme LAMBERT |
| M. BERTRAND | à | M. BOUSSQUET |
| Mme MERCIER | à | M. le Maire |
| M. MARCQ | à | Mme GENET |

ABSENTE EXCUSEE :

Mme CHOUTEAU

ABSENTE:

Mme FRANZELLA-SCHOOS

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. CHRETIEN

ORDRE DU JOUR

Communication de l'avis rendu par la Chambre Régionale des Comptes du 29 mai 2017

Motion de soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été de 2024

ADMINISTRATION GENERALE

2017-073 Rapport annuel DSP brocante mensuelle

2017-074 Adhésion au CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement)
Touraine Val de Loire

PERSONNEL

2017-075 Modification du règlement intérieur de la ville

2017-076 Modification du tableau des effectifs

2017-077 Adhésion à la convention de prestation contre-visite et expertise médicales

DEVELOPPEMENT CULTUREL

2017-078 Répartition du contrat régional de soutien aux manifestations - PACT 2017 – entre
le Conseil Régional du Centre Val de Loire et la Ville de Chinon

2017-079 Demandes de réductions pour les locations de l'Espace Rabelais – juillet à octobre 2017

2017-080 Modification de la billetterie de la galerie de l'Hôtel de Ville pour l'exposition
estivale 2017

URBANISME - AFFAIRES FONCIERES

2017-081 Acquisition d'une partie de la parcelle D 338 appartenant à M. LAURENCE

2017-082 Acquisition d'une partie de la parcelle D 339 appartenant à Mme GUILBART

SPORTS

2017-083 Avenant n° 15 à la convention du 31 mai 2002 avec le Lycée Rabelais pour
l'utilisation des installations sportives municipales année 2017

AFFAIRES SCOLAIRES

2017-084 Participation des communes aux frais de fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires pour l'année scolaire 2016-2017

2017-085 Convention d'occupation précaire pour l'installation du service de médecine scolaire au Lycée Cugnot

2017-086 Modification des rythmes scolaires à la rentrée 2017

DECISIONS

Le mardi 4 juillet 2017, s'est tenue la réunion du Conseil Municipal.

A 19h00, M. le Maire ouvre la séance, constate que le quorum est atteint.

M. CHRETIEN est élu secrétaire de séance à l'UNANIMITÉ.

Le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 mai 2017 est approuvé à l'unanimité.

Ensuite, M. le Maire aborde l'ordre du jour.

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'avis du 1^{er} juin 2017 rendu par la Chambre Régionale des Comptes.

MOTION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ:

- *APPORTE son soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été de 2024.*

ADMINISTRATION GENERALE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ:

- *APPROUVE le bilan 2016 de la Délégation de Service Public (DSP) de la Brocante mensuelle de Chinon.*

- *APPROUVE l'adhésion de la Ville de Chinon au CPIE Touraine Val de Loire,*
- *AUTORISE M. le Maire ou M. GUILLARD, Adjoint à signer les documents nécessaires,*
- *DIT que les crédits sont inscrits au budget.*

PERSONNEL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ:

- *APPROUVE la mise à jour du règlement intérieur de la commune de Chinon à compter du 1^{er} juillet 2017.*

- *APPROUVE le tableau des effectifs,*
- *AUTORISE M. Le Maire ou M. DAMMERY, Adjoint délégué à signer avec la Communauté de communes Chinon Vienne et Loire, la convention de mise à disposition de l'agent du service culturel qui va être transféré à raison de 8h00 hebdomadaires.*

- *ADHERE à la convention de prestation contre-visite et expertise médicales du 1^{er} juillet 2017 au 31 décembre 2020 avec le groupe Neeria.*

- *AUTORISE M. DAMMERY, Adjoint en charge des ressources humaines, à signer la convention de prestation contre-visite et expertise médicales, ainsi que les différentes demandes de contre-visite et d'expertise médicale.*
- *DIT que les crédits nécessaires à cette dépense sont inscrits dans le budget.*

DEVELOPPEMENT CULTUREL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ:

- **APPROUVE** le principe d'une convention annuelle 2017 « Contrat régional de soutien aux manifestations – projet artistique et culturel du territoire » entre la Ville de Chinon et la Région Centre- Val de Loire qui attribue une subvention de 48 805 € en 2017 pour la Ville de Chinon,
- **AUTORISE** M. le Maire ou M. MARTINEAU, Adjoint délégué à la culture à signer la convention d'application annuelle qui attribue une subvention de 48 805 € à la Ville de Chinon pour l'année 2017,
- **ACCEPTE** de reverser l'acompte de la subvention 2017 aux associations partenaires,
- **DIT** que les crédits nécessaires au respect des engagements pris dans le cadre de ce contrat sont inscrits au budget 2017.

- **ACCORDE** les demandes de réduction et de gratuité des salles de l'Espace Rabelais comme suit :

Réductions :

- l'association **Bridge Club Chinon** réduite à 700 € le 16 septembre pour leur tournoi
- l'association **APEL St Joseph** réduite à 700 € le 23 septembre pour leur loto
- l'association **Café Plastic Prod** avec le règlement uniquement des frais de ménage à hauteur de 100 €, pour l'enregistrement d'un clip vidéo de Pierre Jacquet le jeudi 29 juin
- l'association **Do #** réduite à 400 € pour la présentation de l'atelier scénique adulte le 30 septembre
- l'association **COCK** réduite à 500 € pour leur manifestation le 14 octobre

Gratuité :

- **La cafétéria pour la soirée partenaire de l'association Musiques et Patrimoine** le 22 mai 2017
 - **Le hall et la cafeteria pour les cyclo-randonneurs** le 17 septembre
 - **La salle pour le CIAS** dans le cadre de la semaine bleue le 3 octobre
 - **La salle pour le Collège Jean-Zay pour une représentation théâtrale les 17 et 18 octobre**
 - **La salle pour la Cie du Petit Monde du 23 au 27 octobre** pour leur festival jeune public Confluences
- **DECIDE** de revenir à la gratuité de l'accès à la galerie contemporaine, compte tenu de la faible fréquentation,
- **DIT** que la galerie ne fait plus partie du pass 2 sites / 4 €.

URBANISME - AFFAIRES FONCIERES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **ANNULE** la délibération n° 2016-180,
- **APPROUVE** l'acquisition d'une partie (7 m²) de de la parcelle D n° 338 appartenant à M. LAURENCE,
- **DIT** que l'acquisition portera sur un montant de 1 €/m²,
- **DIT** que les frais liés à la transaction seront à la charge de la commune de CHINON,
- **DESIGNE** l'étude de Maître Marcelin SIGONNEAU pour la rédaction de l'acte à intervenir,
- **AUTORISE** M. le Maire ou M. BOUSSIQUET, Adjoint délégué à signer les documents correspondants.

- **ANNULE** la délibération n° 2016-180,
- **APPROUVE** l'acquisition d'une partie (57 m²) de la parcelle D n° 339 appartenant à Mme Guilbart et Mme Bruneau-Guillemain,
- **DIT** que l'acquisition portera sur un montant de 1€/m²,
- **DIT** que les frais liés à la transaction seront à la charge de la commune de CHINON,
- **DESIGNE** l'étude de Maître Stéphane SOURDAIS pour la rédaction de l'acte à intervenir,
- **AUTORISE** M. le Maire ou M. BOUSSIQUET, Adjoint délégué à signer les documents correspondants.

SPORTS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ:

- **APPROUVE** l'avenant n° 15 à la convention du 31 mai 2002 conclue avec le Lycée Rabelais, la Région Centre et la Ville de CHINON,
- **AUTORISE** M. le Maire ou M. BOUSSQUET, Adjoint au Maire à le signer.

AFFAIRES SCOLAIRES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ:

- **DIT** que la Ville de Chinon versera sa contribution directement à l'établissement privé Saint Joseph.
- **FIXE** le montant de 1025,58 € pour la participation des communes aux frais de fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires pour l'année scolaire 2016-2017.
- **AUTORISE** M. le Maire ou Mme LAMBERT, Adjointe déléguée, à signer la convention d'occupation précaire pour l'installation du service de médecine scolaire au Lycée Joseph Cugnot pour l'année 2017-2018,
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.
- **DIT** que la Ville de Chinon sous réserve de la validation par le recteur d'académie appliquera la nouvelle organisation du temps scolaire sur 4 jours à partir de la rentrée 2017.

DECISIONS

Décision n° 2017-019 du 11 mai 2017 : Convention de prêt d'un véhicule à l'association SC Chinon Rugby

Est conclue avec l'association SC Chinon Rugby une convention de prêt du véhicule PIAGGO immatriculé 2197 WF 37, dans le cadre d'une manifestation le 25 mai 2017.
Les conditions du prêt sont contenues dans la convention.

Décision n° 2017-020 du 11 mai 2017 : Convention de prêt d'un véhicule et de la remorque podium au Comité des fêtes de Rivière

Est conclue avec le Comité des fêtes de Rivière une convention de prêt du camion IVECO immatriculé 8556 WF 37 ainsi que de la remorque podium immatriculée BP 311 QP, dans le cadre d'une manifestation le 15 juillet 2017.
Les conditions du prêt sont contenues dans la convention

Décision n° 2017-021 du 11 mai 2017 : Acceptation du don d'une photo représentant une gravure ancienne de Chinon

Vu la proposition du Docteur Jean Claude LENOBLE, demeurant 2 rue Diderot – 37500 CHINON, par lequel il offre à la Ville de Chinon une photo présentant une gravure ancienne de Chinon,
La Ville de CHINON accepte le don par le Docteur Jean Claude LENOBLE d'une photo présentant une gravure ancienne de Chinon.
La reproduction sera installée au Musée le Carroi à Chinon.

Décision n° 2017-022 du 11 mai 2017 : Convention de prêt d'un désherbeur par la Société WATER HOE à la Ville de Chinon

Est conclue avec la Société WATER HOE et la ville de Chinon une convention de prêt d'un désherbeur écologique à vapeur pour la période du 1^{er} au 30 juin 2017.
Les conditions du prêt sont contenues dans la convention.

Décision n° 2017-023 du 11 mai 2017 : Convention de mise à disposition d'un emplacement par la Ville de Chinon à Chinon Loisirs Activités nature (CLAN)

Est conclue avec l'Association CHINON LOISIRS ACTIVITES NATURE (CLAN) une convention de mise à disposition d'un emplacement situé à la pointe du camping, afin d'y organiser une activité de location de canoë-kayak et de vélos aux particuliers.

La convention est conclue à titre onéreux pour la saison 2017, du 1^{er} avril au 30 septembre.

Décision n° 2017-024 du 30 mai 2017 : Convention de mise à disposition de locaux au Comité d'Organisation du Marché Médiéval

Est conclue avec le Comité d'Organisation du Marché Médiéval une convention de mise à disposition des locaux place Beauvilain, Bodard de la Jacopièrre et de l'ancien Tribunal en vue de la préparation et l'organisation du Marché Médiéval 2017.

Les conditions de mise à disposition sont prévues dans la convention.

Décision n° 2017-025 du 31 mai 2017 : Convention de mise à disposition des installations du stade Raymond Bourdon à la Compagnie de Brigade de Gendarmerie de Chinon

Vu la demande de mise à disposition de locaux présentée par la Communauté de Brigade de Gendarmerie de Chinon pour une manifestation de cohésion,

Est conclue une convention de mise à disposition de locaux et d'installation au stade Raymond Bourdon à titre gracieux pour la journée du 1^{er} juin 2017.

Les conditions d'occupation des locaux et d'utilisation des installations sont contenues dans la convention.

Décision n° 2017-026 du 7 juin 2017 : Convention de mise à disposition d'un espace du domaine public de la commune avec la Société ASGM Concept

Est conclue avec la Société ASGM Concept une convention de mise à disposition d'un espace du domaine public de la Commune.

Cette convention est conclue pour la période du 28 juin 2017 au 30 août 2017.

Les conditions de la mise à disposition sont contenues dans la convention.

Décision n° 2017-027 du 8 juin 2017 : Convention de mise à disposition des locaux de l'école Jacques Prévert à l'association des parents d'élèves

Est conclue une convention de mise à disposition gracieuse des locaux de l'école Jacques Prévert à l'association des parents d'élèves.

Les locaux sont mis à disposition le vendredi 30 juin 2017 de 18 h 00 à 20 h 30.

Les conditions de la mise à disposition sont prévues dans la convention.

Décision n° 2017-028 du 8 juin 2017 : Convention de mise à disposition des locaux de l'école Jean Jaurès à l'association des parents d'élèves

Est conclue une convention de mise à disposition gracieuse des locaux de l'école Jean Jaurès à l'association des parents d'élèves.

Les locaux sont mis à disposition le mardi 27 juin 2017 de 18 h 00 à 21 h 00.

Les conditions de mise à disposition sont prévues dans la convention.

Décision n° 2017-029 : Convention de mise à disposition des locaux du groupe scolaire Monet-Mirabeau à l'association des parents d'élèves

Est conclue une convention de mise à disposition gracieuse des locaux du groupe scolaire Monet-Mirabeau à l'association des parents d'élèves.

Les locaux sont mis à disposition le vendredi 30 juin 2017 de 17 h 00 à 21 h 00.

Les conditions de mise à disposition sont prévues dans la convention.

Décision n° 2017-030 du 9 juin 2017 : Acceptation du don d'un tableau du peintre et sculpteur Harold Jacobs

Vu le certificat rédigé par Mme Marie-Madeleine JAILLAIS, demeurant 67 rue Haute St Maurice-37500 CHINON, par lequel elle offre à la Ville de CHINON une œuvre du peintre et sculpteur Harold Jacobs intitulée « Joyce »,

La Ville de CHINON accepte le don par Mme Marie-Madeleine JAILLAIS d'une œuvre du peintre et sculpteur Harold Jacobs intitulée « Joyce », estimée à 3 000,00 €.

Liste des décisions prises dans le cadre de marchés de fournitures, de travaux, de services dispensés de formalités préalables et exonérés de l'obligation de transmission au contrôle de légalité :

| DATE | PRESTATAIRE | OBJET | MONTANT | DUREE |
|---|------------------------|--|----------------|-----------------------------|
| 02/06/2017 | SRTC | Contrat de location d'une fréquence radio pour la Police Municipale | 900 € HT | Du 30/06/2017 au 29/06/2018 |
| 02/06/2017 | SRTC | Contrat de maintenance préventive d'un système de radios pour la Police Municipale | 846,76 € HT | Du 01/05/2017 au 30/04/2018 |
| 07/06/2017 | Ville de Tours | Contrat pour la mise à disposition de 400 barrières métalliques | 914,00 € TTC | Du 22 au 26/06/2017 |
| Signé le 06/06/2017 et notifié le 19/06/2017 | BERNARD BODIN SPORT | Marché parquet massif pose flottante à l'Espace Rabelais | 88 762,20 € HT | |

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 25.

Date de publication : - 6 JUIL. 2017

Certifié conforme,
Le Maire,



Jean-Luc DUPONT